



Code de conduite de l'AG2023 de l'ICOMOS

Objet

Nous apprécions la participation et la contribution de tous ceux qui assisteront à l'Assemblée générale 2023 de l'ICOMOS et nous voulons créer un espace sûr et inclusif reposant sur le respect et l'intégrité.

Mise en pratique

Le Code de conduite (le Code) s'appliquera à la fois à l'AG2023 et aux interventions et événements connexes, en virtuel ou en présentiel. Il s'agit, entre autres, des réunions, réceptions et excursions précédant ou suivant l'AG2023, organisés ou sponsorisés, en tout ou en partie, par l'AG2023, quel que soit le lieu où ils se déroulent (« événements connexes »).

Le Code concerne tous ceux qui assisteront ou contribueront à quelque titre que ce soit à l'AG2023 et aux événements connexes, notamment les délégués, intervenants, bénévoles et sous-traitants, l'International Convention Centre et leurs associés (l'ensemble étant les « participants à l'AG2023 »).

Le Code se lit de concert avec les Principes de sécurité culturelle de l'AG2023 de l'ICOMOS.

Interaction avec les autres politiques

Le Code s'ajoute, sans les affecter, aux autres politiques, réglementations, accords, règles et lois applicables, y compris le règlement de l'International Convention Centre, les modalités d'inscription et les accords avec les pouvoirs publics ou les autorités concernés.

Votre engagement

En prenant part à l'AG2023 ou à des événements connexes, vous acceptez de vous comporter dans le sens des engagements et critères suivants :

1. Comportement respectueux : les participants à l'AG2023 se conduiront dans le respect des autres participants, des intervenants, organisateurs et du personnel. Aucune forme de harcèlement, d'intimidation, de discrimination et de discours haineux ne sera tolérée.
2. Harcèlement : il s'agit de toute conduite déplacée ou non sollicitée qui peut raisonnablement être considérée ou perçue comme une offense ou humiliation d'une autre personne. Tout harcèlement, en relation avec le genre, l'identité sexuelle ou son expression, l'orientation sexuelle, les capacités physiques, l'apparence physique, l'ethnicité, la race, l'origine nationale, l'affiliation politique, l'âge, la religion ou pour toute autre motif est proscrit de l'AG2023 et des événements connexes.
3. Sécurité culturelle : les participants de l'AG2023 s'engagent à assurer un espace qui veille à la sécurité de tous, y compris celle des Aborigènes et des insulaires du détroit de Torres ou d'autres peuples premiers. Cela signifie qu'il n'y aura aucune agression, contestation ou dénégation de leur identité et de leur vécu. Les participants à l'AG2023 se conformeront à la Politique de sécurité culturelle de l'AG2023.
4. Ni discrimination ni harcèlement : il ne devra y avoir, à l'AG2023, ni discrimination ni harcèlement envers des participants pour des motifs relatifs à leur sexe, leur type de relation, la grossesse, leur



statut parental, l'allaitement, les activités sexuelles légales, l'identité sexuelle, leur sexualité, leurs responsabilités familiales et/ou en relation avec une personne correspondant aux spécificités ci-dessus.

5. Alcool et usage de drogues : l'alcool et les drogues, à l'AG2023 et aux événements connexes, seront consommés avec modération et en conformité avec les lois locales.
6. Respect de la sphère privée : veillez à demander la permission des personnes que vous ne connaissez pas si vous désirez les prendre en photo ou en vidéo.

Engagement de l'AG2023

- Nous mènerons discrètement une enquête confidentielle sur tout manquement à ce Code de conduite qui nous sera signalé.
- Nous nous employons à créer un espace qui encourage le débat et la discussion sans porter atteinte aux limites à ne pas franchir, à la sécurité et à l'intégrité des participants.

Pour signaler un incident, poser une question ou faire une demande

Si, durant l'AG2023, vous vous sentez en insécurité, avez été l'objet d'un incident ou en avez observé un qui, selon vous, est un manquement au Code de conduite, contactez-nous immédiatement. Vous pouvez également poser une question ou faire une demande concernant le Code de conduite, de la façon suivante :

1. en personne auprès d'un membre du personnel de l'AG2023, au bureau d'inscription (qui vous dirigera sur le responsable en charge à l'AG2023)
2. ou par courriel : concerns@icomosga2023.org, avec l'intitulé : « CODE DE CONDUITE ».

Vous devrez indiquer votre identité pour déposer une plainte, mais elle ne sera pas communiquée à d'autres parties (sauf si la loi l'exige).

Manquement au Code de conduite

L'AG2023 se réserve le droit d'exclure toute personne de l'AG2023 ou des événements connexes, en tout ou partie, en cas de manquement au Code de conduite.